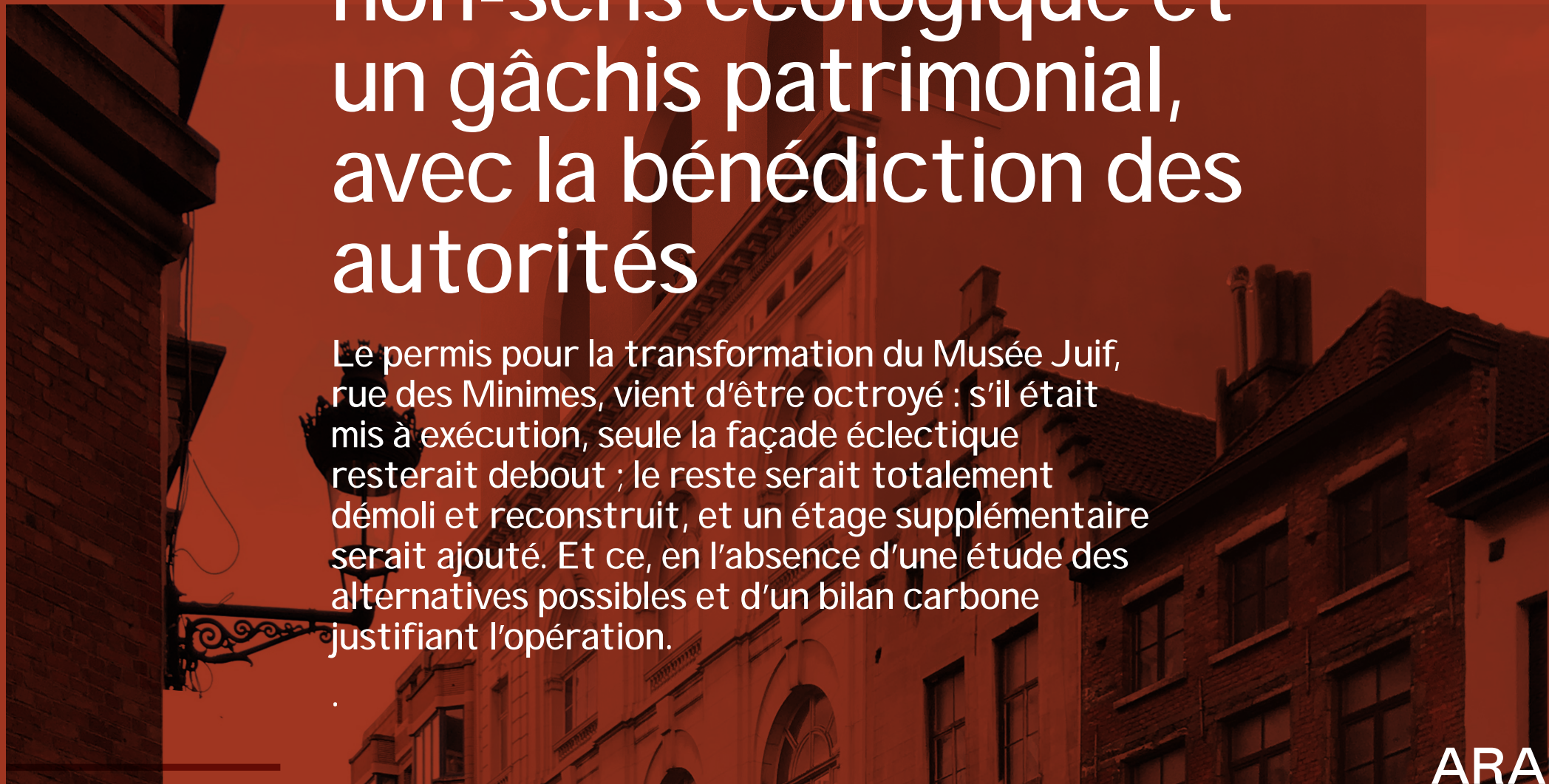


En pleins Sablons, un non-sens écologique et un gâchis patrimonial, avec la bénédiction des autorités

Le permis pour la transformation du Musée Juif, rue des Minimes, vient d'être octroyé : s'il était mis à exécution, seule la façade éclectique resterait debout ; le reste serait totalement démoli et reconstruit, et un étage supplémentaire serait ajouté. Et ce, en l'absence d'une étude des alternatives possibles et d'un bilan carbone justifiant l'opération.



Fin 2022, le projet de transformation du Musée Juif, porté par Beliris (une institution publique !) passe à l'enquête publique. Transformation ? Non ! opération de démolition-reconstruction : seule la façade doit être conservée, tandis que le reste serait intégralement démolé, reconstruit et rehaussé d'un étage.



Axonométrie du Musée Juif tel que projeté par le projet actuel.

Rétroactes

L'ARAU s'exprime à l'occasion de l'enquête publique : le choix de la démolition n'est pas assez justifié ; le rapport d'incidences n'étudie même pas l'alternative de la rénovation ; dès lors, aucun bilan carbone prouvant l'avantage de la démolition-reconstruction sur la rénovation n'est joint au dossier de demande de permis. Il est pourtant connu aujourd'hui que les opérations de démolition-reconstruction sont bien plus dommageables pour l'environnement que les rénovations.

Face à ces lacunes dans le dossier, l'ARAU demandait à la Commission de Concertation d'émettre un avis défavorable sur le projet, d'exiger l'étude d'alternatives à la démolition ainsi que la production d'un bilan carbone par un bureau indépendant. Il plaide aussi pour l'organisation d'une seconde enquête publique sur base de ces nouveaux documents.

Il n'empêche : au terme de la réunion du 20 décembre, la Commission de Concertation, émet un avis favorable sur le projet, dans lequel elle demande tout de même de *Fournir des compléments d'informations et justifier catifiquement la nécessité d'une démolition/reconstruction du bâtiment principal (note de stabilité, état sanitaire, bilan carbone, etc.)* ! En d'autres termes, de fournir les documents prouvant la nécessité de démolir.

Des documents à rendre publics... pour une nouvelle enquête !

Cette semaine, le projet a obtenu son permis d'urbanisme : les documents demandés par la Commission de Concertation pour justifier la démolition ont-ils été fournis ? Des alternatives ont-elles été envisagées ? Dans un cas comme dans l'autre, la conclusion est la même :

- Si oui, ce bilan carbone et ces alternatives doivent être rendus publics et une nouvelle enquête doit être organisée avant toute délivrance de permis ;



Façade projetée pour le Musée juif, avec sa rehausse

— En l'absence de ces documents, le permis ne devrait pas être octroyé, la démolition n'étant toujours pas justifiée. Les voies de recours fragiliseraient alors la poursuite du projet...

À l'heure de l'urgence climatique, la Région, qui envisage d'exclure presque totalement les projets de démolition-reconstruction et de faire de la rénovation la règle (voir le projet de nouveau Règlement Régional d'Urbanisme), ne peut se permettre de valider ce projet qui contrevient aux enjeux écologiques et patrimoniaux.

Or le permis a bien été délivré : on ne peut que s'interroger sur les pré-accords (entre institution culturelle et institution publique !) qui président à cette décision, sur ces négociations en amont dans lesquelles le citoyen n'a pas eu son mot à dire ; bien plus, on ne peut que se demander pourquoi une enquête publique a été organisée, dans la mesure où l'avis du citoyen, mais aussi celui de la commission de concertation ont été balayés du revers de la main. **Si cet avis n'est qu'indicatif, le demandeur qui souhaite s'en écarter doit tout de même justifier pourquoi, ce qui ne semble pas avoir été le cas ici.**

Adapter la fonction au bâti... et non le bâti à la fonction

Le choix de la démolition peut aussi paraître étonnant... de la part d'un musée, à savoir une institution dont le rôle est la transmission et la conservation d'un patrimoine vers les générations futures. S'inscrire dans une logique de préservation et de rénovation aurait sans doute mieux cadré avec son objet social.

Mais c'est justement au nom de ce rôle qu'est prônée la démolition : dans le dossier de demande de permis, la justification du choix de la démolition (plutôt faible d'ailleurs) s'explique par le fait que *le bâtiment n'est pas adapté aux besoins muséaux et aux ambitions du Musée Juif de Belgique* (rapport d'incidences, p. 11).

En d'autres termes, le bâti n'est pas adapté à ce qu'on souhaite en faire... or c'est une toute autre démarche qu'il faut avoir : dans une optique de sobriété, dans l'idée de tirer parti de l'existant, du « déjà-

là », c'est bien la fonction, le programme qui doit s'adapter au bâtiment. .. et non l'inverse ! Et si le bâtiment n'est pas adapté, la fonction doit trouver un autre toit.

Et justement : à un jet de pierre de l'actuel Musée Juif, le bâtiment « Lebeau », anciennement occupé par Proximus, attend impatiemment une reconversion adéquate. Le comité de quartier y verrait d'ailleurs bien un équipement culturel : pourquoi pas un musée ? Le bâtiment offre d'ailleurs de larges plateaux ouverts, des hauteurs sous plafond importantes, permettant une grande souplesse dans les usages ! C'est d'ailleurs ce que proposaient plusieurs citoyens à travers une pétition d'opposition au projet, lancée au printemps 2023².

De l'exemplarité des institutions publiques

Il est scandaleux de constater l'indifférence généralisée des institutions publiques face à ce projet de démolition-reconstruction : ni Urban.brussels, ni Beliris, ni la Communauté française, ni le Maître-Architecte (BMA) ne semblent y trouver à redire. Et ce malgré de nombreuses sorties dans lesquelles leurs représentants répètent à corps et à cri que la rénovation doit devenir la règle, et la démolition-reconstruction l'exception !

A cet égard, le discours du BMA au sujet du Musée Juif a été particulièrement équivoque. En effet, dans l'appel du concours, il indique *qu'une attention particulière sera portée à l'intégration de l'institution culturelle dans le précieux environnement historique qu'est celui du Sablon*. On pourrait ainsi comprendre qu'il désire que le bâtiment soit respecté, en tant que partie intégrante du quartier du Sablon.

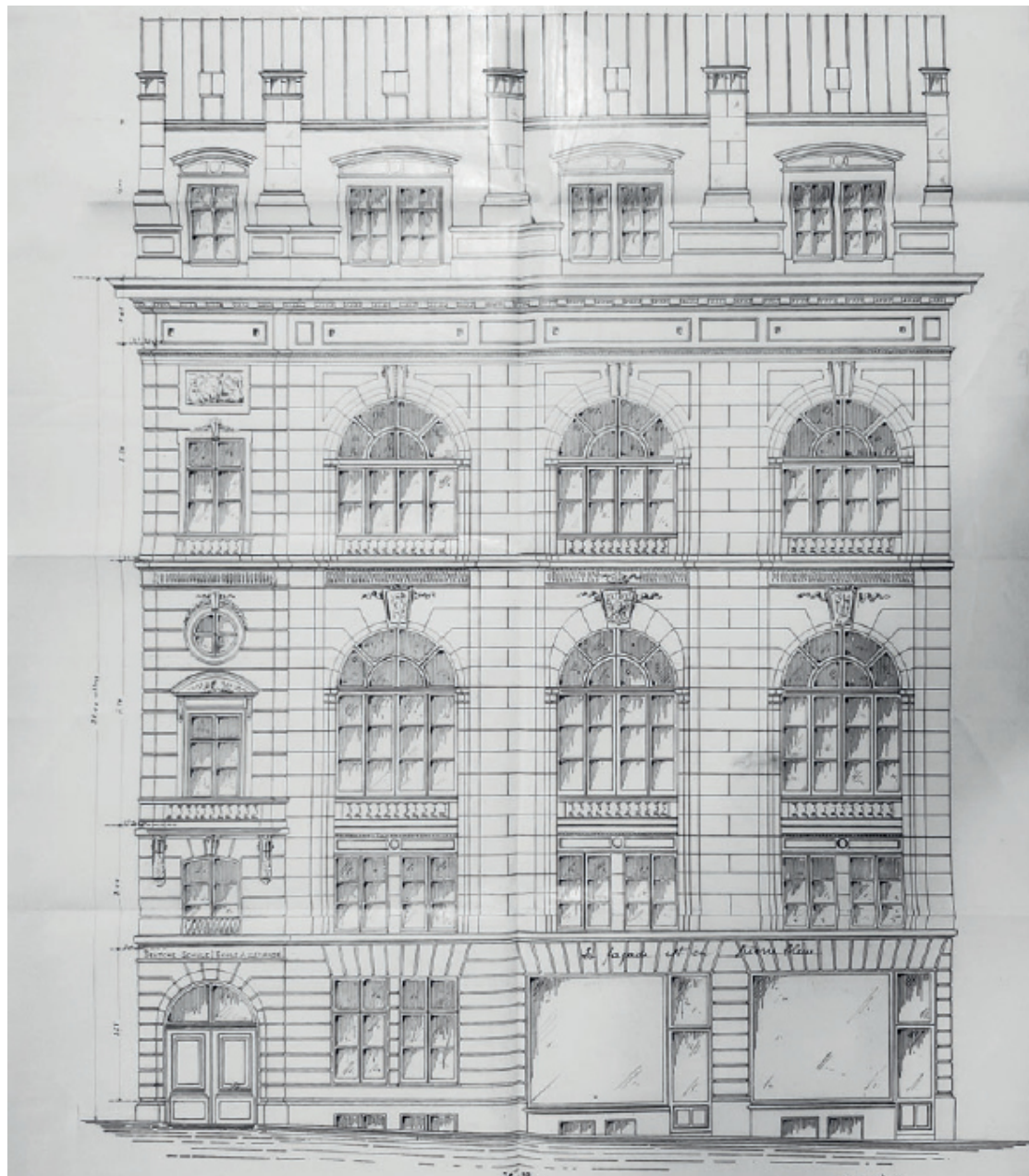
Et dans la presse, quelques mois plus tard, il valide l'opération de démolition : *Pour Kristiaan Borret, le Bouwmeester bruxellois qui a supervisé le concours, « la nouvelle image donnée au musée s'inspire de l'architecture existante tout en convoquant l'imaginaire d'architectures lointaines : l'objet a une présence forte et mystérieuse à la fois. Il interpelle, suscite la curiosité, invite à la découverte, ce qui est particulièrement adéquat pour un musée de civilisation. Le dialogue entre l'existant et la nouvelle intervention n'est jamais univoque. »*³

1. Voir l'avis de la Commission de Concertation -> [lien](#)

2. Voir la pétition -> [lien](#)

3. Guy DUPLAT, *Le grand projet du nouveau musée juif de Belgique*, dans *La Libre*, 07.11.2020 -> [lien](#)

4. Pour plus d'informations -> [lien](#)



Le bâtiment

Construit en 1901 et inauguré en 1902, le n°21 de la rue des Minimes accueille tout d'abord la « Deutsche Schule », une école pour l'enseignement germanophone fondée en 1892. Le bâtiment est l'œuvre de l'architecte O. Flanneau. Fermée pendant la Première Guerre mondiale, l'école est rachetée en 1920 par la Régie des bâtiments. Après la Seconde Guerre mondiale, le bâtiment est utilisé successivement comme annexe des Archives Générales du Royaume, comme réserve du Musée des Instruments de Musique et comme locaux pour la Communauté Germanophone de Belgique. En 1998, une concession est accordée au Musée Juif de Belgique, auparavant situé avenue de Stalingrad, qui y ouvre ses portes en 2003.

La façade monumentale est de style éclectique d'inspiration néoclassique. Le bâtiment comprend initialement deux ailes, séparées par les cours de récréation de l'école, laquelle compte une salle des fêtes, des locaux de service et deux magasins, dont les devantures sont remplacées par des fenêtres suite au rachat par la Régie, vers 1920. L'intérieur du bâtiment compte encore aujourd'hui plusieurs salles avec moulures apparentes⁴



ARAU

**Atelier de recherche
et d'action urbaines**

Rue du Midi, 165 1000 Bruxelles
+32 (0)2 219 33 45

arau.org / info@arau.org
f (ARAU asbl) / @arau_bxl